

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 12 septembre 2022

Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, M. Éric COUSIN, M. Guillaume GILLES – Adjoints

Mme Fanny ABRIAT – Conseillère Municipale déléguée,

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Laurent LANCEREAU, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 17 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Michelle ECLERCY	Mme Stéphanie VERRIER

Absents : M. Franck HUET, Mme Virginie SILLARD.

Monsieur Éric COUSIN est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 Juillet 2022

IMMOBILIER : PROJET D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Monsieur le Maire rappelle que la vente de l'immeuble dit « de l'antiquaire » avait déjà été évoquée en réunion de Conseil Municipal. L'immeuble est toujours en vente et l'intérêt pour la Commune de procéder à son acquisition est toujours d'actualité.

On rappelle que cet immeuble sis au 33 Grand Rue, appartenant à Monsieur Guillaume RULLIER comprend :

- ✓ une surface commerciale au RDC de 150 m² environ ;
- ✓ une entrée et un garage de 45m² ;
- ✓ un appartement de 135 m² environ ;
- ✓ une terrasse
- ✓ et un grenier de 60 m² environ.

L'appartement loué actuellement est en bon état et ne nécessite pas de travaux particuliers. Le local commercial disponible nécessitera un grand nettoyage. Le local commercial pourrait être loué très rapidement. Une association locale qui souhaite gérer un bar associatif est intéressée.

Cet immeuble est estimé par le service des Domaines à 190 000 € (avec une marge de 15 %). A ce jour plusieurs arguments soulignent l'intérêt de cette acquisition comme :

- ✓ la reprise d'une friche commerciale ;
- ✓ l'investissement productif avec cet achat ;
- ✓ l'intérêt de développer une activité à l'entrée de Ligugé ;
- ✓ la réponse à une demande commerciale et de logement ;
- ✓ un risque financier quasi nul ;
- ✓ une source de revenu pérenne pour la collectivité ;
- ✓ etc...

Le Conseil Municipal est sollicité pour savoir si sur le principe, l'acquisition de cet immeuble est envisageable. Si le Conseil Municipal en est d'accord, il sera nécessaire, au préalable, de négocier le prix à la baisse et d'exiger que les locataires actuels (qui ne paient plus leurs loyers) ne soient plus dans les locaux au moment de l'acquisition.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier cet achat avec le propriétaire.

MARCHÉS PUBLICS D'ASSURANCE : ATTRIBUTION DU LOT PROTECTION JURIDIQUE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, il a été validé l'attribution des marchés publics des assurances à différentes sociétés. Seul le lot « Protection juridique » n'a pas été attribué suite à une proposition anormalement basse de la part d'une société. Des réponses ont été apportées à ce sujet !

Le Conseil Municipal retient l'offre de la SMACL pour le lot « Protection juridique ».

URBANISME

ACQUISITION DE TERRAINS - CESSION DE PARCELLES À NEXITY

Monsieur le Maire rappelle qu'en Juillet, il avait été voté la vente de 3 terrains appartenant à la Commune au bénéfice de la société NEXITY qui poursuit l'aménagement du lotissement du Fief du Pilier, pour le prix de 38 002 € pour 2 815 m².

Le contrôle de légalité de la Préfecture de la Vienne a souhaité qu'une estimation des Domaines soit effectuée pour cette cession.

Une estimation a été diligentée et celle-ci estime la valeur des terrains à 38 500 €. Il est proposé de confirmer l'achat de ces parcelles au prix de 38500 € identique à l'estimation des Domaines.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre trois parcelles pour l'agrandissement du Lotissement du Fief du Pilier. Une réunion publique aura lieu courant octobre pour présenter ce projet.

ACQUISITION, ET VENTE DE PARCELLES À LA FAMILLE CHATAIGNEAU

Monsieur le Maire rappelle qu'en Mars, il avait été approuvé l'acquisition d'une bande de terrain sise au Champ de la Cuisine (vers La Brassaise) appartenant à la famille CHATAIGNEAU pour l'aménagement de la voie douce. Après confirmation, par les services cadastraux les deux parcelles achetées (AV 271 et AV 272) ont une surface de 664 m² et pas 649 m², comme estimé auparavant. A deux euros le mètre carré, le prix d'acquisition n'est donc plus de 1 298 €, mais de 1 328 € (soit plus 30 €). Il est donc proposé de valider cette acquisition. En complément à cette acquisition, il sera proposé de céder la parcelle AV 114 à cette famille pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acheter aux consorts CHATAIGNEAU deux parcelles permettant la création d'une voie douce à la Brassaise.

VALIDATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR SRD

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation ou l'utilisation du domaine public par une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance. C'est le cas de SRD. Compte tenu des bases de calcul présentées par SRD, la Commune de LIGUGÉ percevra une redevance de 198 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à percevoir cette redevance de 198 Euros.

VALIDATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE AVEC LE SYNDICAT ÉNERGIE VIENNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Éric COUSIN pour la présentation de ce dossier. Le principe global est de valider l'accompagnement du Syndicat Énergie Vienne sur les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux. Le Syndicat :

- apporte son expertise sur ces dossiers complexes,
- attribue également des subventions suivant les projets qui peuvent aller jusqu'à 150000 €,
- et fait bénéficier la collectivité d'une avance remboursable qui peut monter jusqu'à 450 000 € suivant le projet.

Le Conseil Municipal valide l'accompagnement proposé par le Syndicat Energie Vienne dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux.

CAPTURE ANIMALE : RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ

Monsieur le Maire propose le renouvellement du marché de capture des animaux auprès de la SACPA (Société pour l'Assistance et le contrôle du peuplement animal).

Les missions de la société sont :

- la capture et la prise en charge des animaux divagants comme les carnivores domestiques et les NAC,
- la capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux,
- la prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire,
- le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur évacuation vers un équarisseur.

Le tarif annuel est un forfait par habitant : 0.836 € HT. Avec une population actuelle 3 433, le tarif HT annuel est de 2 869.99 € soit 3 443.99 € TTC.

Il est proposé la validation de ce renouvellement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler ce marché avec la SACPA.

AFFAIRES SCOLAIRES :

BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Madame VERRIER présente le bilan de la rentrée scolaire 2022-2023. 265 élèves sont inscrits dans nos deux écoles. La rentrée s'est bien déroulée.

APPROBATION DES COÛTS ANNUELS SCOLAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VERRIER pour l'approbation des coûts annuels scolaires pour les écoles maternelle et élémentaire. Ces coûts seront facturés ensuite à la Commune de CROUTELLE qui envoie des élèves dans nos écoles.

Le coût annuel 2021 :

- ✓ pour l'école maternelle est de 2 161 €
- ✓ pour l'école élémentaire est de 485 €.

Il est proposé la validation de ces coûts.

Le Conseil Municipal valide ces coûts annuels et autorise Monsieur le Maire à demander le remboursement à la Mairie de CROUTELLE pour les 5 enfants fréquentant nos écoles.

PERSONNEL : VALIDATION D'UN RECOURS AU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire propose de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre d'un conseil en évolution professionnelle (CEP) pour un agent qui souhaite effectuer une reconversion professionnelle.

Le Conseil Municipal valide ce recours au conseil en évolution professionnelle avec le Centre de Gestion pour un agent souhaitant effectuer une reconversion professionnelle.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi du 25 Novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile, il a été décidé de créer dans chaque commune la fonction de Conseiller correspondant incendie et secours.

Ce dernier pourra avoir les missions suivantes :

- ✓ mettre en œuvre des actions relatives à l'information des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde, notamment le PCS ;
- ✓ concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- ✓ concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie ;
- ✓ informer le Conseil Municipal des actions menées.

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Michel GOURJAULT en tant que correspondant « Incendie et Secours ».

BUDGET - DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose de réaliser quelques ajustements budgétaires.

Le Conseil Municipal valide ces ajustements budgétaires.

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose d'accorder deux subventions exceptionnelles.

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 2 000 Euros pour le Festival de musique « le Chant des Sources » qui a eu lieu à l'Abbaye au mois d'Août dernier et une subvention de 72,50 Euros à l'association Les Passe Partout qui n'a pas pu bénéficier de la dotation de matériel par la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS.

ENVIRONNEMENT : ADHÉSION 2022 À L'ASSOCIATION PROM'HAIES

Monsieur le Maire propose d'adhérer comme chaque année à l'association PROM'HAIES afin de bénéficier de l'expertise de celle-ci dans le cadre des futures plantations locales.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion auprès de l'Association PROM'HAIES.

COMMISSIONS COMMUNALES - PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Bernard MAUZÉ donne lecture du rapport 2021 de la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Ligugé le 15 Septembre 2022



Le Maire,
Maury
Bernard MAUZÉ